



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale de l'Aviation civile*

*Secrétariat général*

**COMITE TECHNIQUE DE RESEAU  
DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
CT-R DGAC**  
Séance du 6 mai 2020  
Procès-verbal

Le CTR s'est réuni le 6 mai 2020, sous la présidence de M. Patrick Gandil.

**Liste de présence à vérifier**

**Représentaient l'administration :**

M. Patrick Gandil.....	DG
M. Marc Borel.....	DTA
M. Maurice Georges.....	DSNA
M. Patrick Cipriani.....	DSAC
Mme Marie-Claire Dissler.....	SG
M. Olivier Chansou.....	ENAC
M. Thierry Allain.....	SSIM
M. Alain Laslaz.....	SNIA
Mme Odile ChereL.....	CAB-DG
Mme Michelle Desjardins.....	DTA ADJ
M. Eric Bruneau.....	DSNA ADJ
M. Nicolas Cazalis.....	ENAC ADJ
M. Didier Serrano.....	CAB/DSNA
M. David Comby.....	CAB/DSAC
Mme Myriam Habib.....	CAB/SG
Mme Caroline Tranchant.....	SG/SDP
Mme Géraldine Cecconi.....	SG/SDF
M. Jérôme Meyer.....	DSNA/SDRH
Mme Françoise BureauD.....	SG/SDP ADJ
Mme Cécile Le-Berre.....	SGSDF ADJ
Dr. Patricia Maladry.....	Médecin-chefFe
Mme Valérie Sauvageot.....	SG/SDP/RDSP
M. Yohann Thomas.....	SG/SDP/RDSP
Mme Karine Simon.....	SG/SDP/RDSP
Mme Sandrine Horvath.....	SG/SDP/RDSP
Mme Elodie Le Daheron.....	SG/SDP/RDSP
Mme Isabelle Lemarcis.....	SG/SDP/RDSP
M. Philippe Michaud.....	SG/SDP/GCRH
Mme Marlène Moreira.....	SG/COM
M. Christophe Rouquié.....	DSNA
M. Frédéric Guignier.....	DSNA/EC
M. Philippe Barnola.....	DSNA
M. Antonio Di Palo.....	DSNA/DO
Mme Isabelle Couderc.....	DSNA/DO
M. Sylvain Ricq.....	DSNA/SDRH
Mme Anita Boone.....	DTA
Mme Maryse de Buchy.....	DSAC/D
M. Laurent Brunel.....	DSAC/EC

**Représentaient les personnels :**

**Titulaires**

M. Éric Monate.....	USAC-CGT
M. Pierre Gatignon.....	USAC-CGT
M. Hervé Sibille.....	USAC-CGT
M. Vincent Labonne.....	SNCTA
M. Jérôme Lautrette.....	SNCTA
M. Alain Belliard.....	UNSA-Aviation civile
M. Christophe Merlin.....	UNSA-Aviation civile
M. Dominique Thomas.....	FEETS-FO
M. Laurent Notebaert.....	FEETS-FO
M. Jean-Christophe Saluste.....	SPAC-CFDT

**Suppléants**

M. Laurent Poncet.....	USAC-CGT
------------------------	----------

M. Norbert Bolis.....	USAC-CGT
M. Jérémy Duchatelard.....	SNCTA
M. Jean-Emmanuel Antal.....	SNCTA
M. Gilles Grall.....	UNSA-Aviation civile
M. Frédéric Liorzou.....	UNSA-Aviation civile
M. Olivier Richard.....	FEETS-FO
M. Franck Dupont.....	FEETS-FO

**Experts**

M. Jérémy Cabadet.....	USAC-CGT
M. Guillaume Sintès.....	SNCTA
M. Loïc Parisi.....	SNCTA
M. Michel Coz-Elleouet.....	SNCTA
M. Gwenaël Le Guen.....	SNCTA
M. Tarik Houari.....	SNCTA
M. Guillaume Rosso.....	UNSA-Aviation civile
M. Frantz Chout.....	UNSA-Aviation civile
M. William Fiacre.....	UNSA-Aviation civile
M. Eric Lallis.....	FEETS-FO
M. Vincent Bachelier.....	FEETS-FO
Mme Brigitte Guillemain.....	SPAC-CFDT
M. Khadim Djitte.....	SPAC-CFDT

## **Ordre du jour**

**Point n°1** : Les modalités de reprise d'activité à la DGAC

**Point n°2** : Déclinaison par directions

**Point n°3** : Questions diverses

*La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Gandil.*

*Le secrétariat adjoint de séance est assuré par le SNCTA.*

**Le Président** indique que la réunion de ce jour sera consacrée à la reprise de l'activité, même s'il convient de rappeler que l'activité de la DGAC n'a pas été stoppée durant la période de confinement. La reprise de l'activité va ainsi prendre la forme d'une continuité pour un grand nombre d'agents, et ce d'autant plus que le télétravail va être maintenu dans des proportions extrêmement larges.

Le trafic aérien reste aujourd'hui extrêmement réduit, ce qui n'empêche pas qu'un travail important soit nécessaire pour l'organiser sur le plan administratif, sécuritaire et diplomatique. Il est possible d'espérer une reprise progressive du trafic au cours des mois à venir, ce qui implique que la DGAC soit prête à l'accompagner. Il est surtout nécessaire que la DGAC ne constitue pas un frein à cette reprise, et notamment eu égard à la situation économique catastrophique d'un certain nombre d'acteurs du secteur.

La reprise de l'aviation légère sera également un sujet important, et ce d'autant plus qu'elle risque d'intervenir plus rapidement que celle de l'aviation commerciale. Bien que considérée comme une aviation de loisir, l'aviation légère fait ainsi vivre de nombreux acteurs, dont toute la chaîne de mécanique, qui se trouve aujourd'hui dans une situation catastrophique. La DGAC a d'ores et déjà reçu un nombre important de demandes sur le sujet, demandes qu'il conviendra de satisfaire de manière urgente.

Par ailleurs, des réflexions importantes sont actuellement menées par la DSNA en vue de la reprise rapide d'un certain nombre d'opérations qui ont dû être stoppées telles que l'entraînement des personnels, les opérations techniques indispensables et les investissements autour de 4 Flight. Compte tenu du faible niveau du trafic aérien, la reprise de l'entraînement reposera principalement sur les simulateurs.

**Le Président** indique enfin qu'aucun avis ne sera demandé aujourd'hui, et notamment en raison du fait que le plan de reprise de l'activité (PRA) du ministère n'a pas encore été définitivement établi. Une consultation sera organisée dans le cadre d'une prochaine réunion. A ce stade, il s'agit donc d'un CT destiné au débat.

**USAC-CGT** regrette que les documents afférents à la séance de ce jour n'aient été transmis que dix minutes avant le début de la réunion. Il a en outre été indiqué que des notes pourraient être prochainement diffusées au sein des services, sur la base de ce qui aura été dit aujourd'hui. Il n'est pas certain que le dialogue social s'en trouve amélioré, mais cette rapidité d'exécution mérite tout de même d'être soulignée.

**Mme Dissler** confirme que la DGAC s'attache effectivement être la plus opérationnelle et la plus vivante possible dans un contexte marqué par l'incertitude.

**Mme Dissler** rappelle par ailleurs qu'un certain nombre de task forces ont été mises en place durant la période de crise, et ce tant entre les différentes directions qu'au sein même de ces directions. L'objectif était d'être le plus réactif et le plus cohérent possible en matière de redescende des consignes gouvernementales et de remontée des informations issues du terrain. Ce mode de fonctionnement ayant fait ses preuves, il a été décidé de le conserver pour mener la réflexion relative à la reprise de l'activité.

#### Point n° 1 : Modalités de reprise d'activité à la DGAC

**Mme Habib** indique que le document transmis aux membres du CT-R concernant la reprise d'activité s'appuie sur un certain nombre de principes généraux, et notamment ceux édictés par le Gouvernement. Elle précise que des mesures spécifiques sont possibles pour les opérateurs d'importance vitale (OIV).

- **Organisation du travail**

Comme demandé par les pouvoirs publics, le télétravail restera largement privilégié à la DGAC, sous réserve des fonctions et situations personnelles des agents.

Au-delà des agents dont la présence est nécessaire à l'accomplissement des tâches essentielles, qui étaient déjà présents sur site dans le cadre du confinement, les agents amenés à revenir sur site dans le cadre de la reprise de l'activité sont les agents dont la présence est nécessaire à l'accomplissement de tâches qui ne peuvent plus être différées sans rencontrer des problèmes croissants et les agents en ASA dont les fonctions ne sont pas télétravaillables (en fonction des possibilités de garde d'enfants et de leur état de santé). Les télétravailleurs actuels dont les conditions de télétravail sont très peu adaptées à la nature de leur mission pourront également être ponctuellement autorisés à revenir sur site dans des cas précis. La présence de l'encadrement sera limitée au strict nécessaire et les horaires d'arrivée et départ seront ajustés en fonction du moyen de transport utilisé par l'agent.

- **Règles sanitaires applicables**

Les règles sanitaires sur les points suivants ont été rappelées :

- modes de transmission du virus ;
- respect des gestes barrières et distanciation physique ;
- port du masque obligatoire lorsque la distanciation physique est impossible ;
- protection des personnes fragiles, et notamment par le biais des ASA ;
- permanence des professionnels de santé et de service social.

- **Dispositions pour les infrastructures et services offerts aux agents**

**Mme Habib** présente les dispositions et grands principes édictés en la matière.

il est ainsi prévu le nettoyage des quelques locaux fermés durant le confinement avant la reprise ainsi que le nettoyage très régulier de l'ensemble des locaux après leur réouverture.

**En matière de** climatisation et de ventilation, des mesures adaptées en fonction de la configuration des sites sont mises en œuvre. La capacité maximale des ascenseurs est par ailleurs limitée et le temps de présence est minimisé tout comme les possibilités de croisement des agents dans les escaliers ;

**S'agissant des** bureaux partagés, : une distance minimale d'un mètre entre chaque poste de travail doit être respectée. Si cette distance ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire ;

L'usage du matériel à usage collectif (photocopieurs, machines à café) : est limité et le lavage des mains recommandé avant et après leur utilisation ; le temps de présence au sein des espaces collectifs est limité et une distance minimale d'un mètre doit être respectée tout comme dans les salles de réunion : la, par exemple via le retrait d'une chaise sur deux ;

La reprise de la restauration est organisée dans de bonnes conditions de sécurité avec les prestataires ;

**Enfin, l'accès** aux parkings est simplifié pour les agents qui n'y ont pas déjà accès.

- **Accueil du public, réunions et déplacements**

Les règles en matière d'accueil du public sont globalement similaires à celles qui étaient déjà en place dans le cadre du confinement. L'objectif reste ainsi de réduire au maximum la présence de personnes extérieures, présence qui doit être justifiée par la réalisation d'une activité professionnelle indispensable et prévue en amont. Il est en outre préconisé de rajouter un point relatif au COVID-19 dans les plans de prévention des entreprises extérieures.

S'agissant des livraisons, il est conseillé de laisser reposer la marchandise durant quelques heures après sa livraison. Le nettoyage des marchandises ou des mains des agents qui les ont manipulées est préconisé lorsque cela n'est pas possible.

Les réunions à distance restent privilégiées, y compris lorsque les participants sont présents sur un même site. L'organisation de réunions hybrides mixant présentiel et recours aux outils de communication à distance peut également être envisagée.

Les déplacements doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas en lien avec le chef de service, et notamment lorsque les déplacements impliquent de passer une ou plusieurs nuits sur place. Les déplacements en dehors du territoire national doivent faire l'objet d'un accord de l'administration centrale.

Il est enfin demandé d'annuler tous les évènements périprofessionnels tels que les pots de départ ou les activités associatives.

- **Mesures de sécurité informatique**

La DSI reste mobilisée pour les agents en télétravail. Un support sera également assuré pour les agents amenés à revenir sur site. Un certain nombre de mesures seront par ailleurs mises en œuvre en matière de sécurité des systèmes d'information, et notamment la mise à jour des ordinateurs déconnectés du réseau durant une longue période.

- **Mesures relatives aux agents malades**

Les modalités relatives aux agents malades sont encore en cours de définition par le ministère de la Santé. Les mesures mises en place au sein de la DGAC seront précisées lorsque ces modalités auront été finalisées.

- **Concertation avec les organisations syndicales**

La présentation générale de ce jour sera complétée par une présentation des mesures prises par chaque Direction au sein des instances locales au cours des jours à venir.

- **Communication à destination des agents**

Un affichage dédié sera mis en place afin de veiller au respect des gestes barrières et des consignes sanitaires de distanciation physique, et notamment au sein des points de passages, locaux à fréquentation soutenue, escalier et ascenseurs.

**SPAC-CFDT** indique qu'il serait souhaitable que les agents placés en ASA, faute d'avoir été dotés du matériel informatique nécessaire pour télétravailler, soient recensés et que le matériel nécessaire soit remis à ceux dont la situation ne permet pas un retour sur site.

Il serait en outre souhaitable que les mesures relatives à la climatisation et à la ventilation soient précisées.

**SPAC-CFDT** souhaite plus largement que les conditions du retour des agents en présentiel fassent l'objet d'une totale transparence. Il est notamment important que les règles selon lesquelles les agents peuvent ou non être amenés à revenir sur site soient clairement précisées.

**SPAC-CFDT** indique en outre être favorable à l'organisation de votes concernant le PRA ministériel, le PRA de la DGAC, puis les PRA des différents services. Le vote de ces plans pourra notamment permettre d'identifier les points sur lesquels il pourrait exister des différences d'appréciation entre les représentants du personnel et l'administration.

**SPAC-CFDT** rappelle enfin que la crise sanitaire a permis de constater que les PCA étaient largement perfectibles. Il serait donc judicieux que les modifications qui y ont été apportées dans le cadre de la crise fassent l'objet d'une présentation et d'une publication, et ce afin que la prochaine crise soit mieux anticipée.

**FEETS-FO** souhaite savoir ce qui est prévu pour les sites dépourvus de restauration collective ou au sein desquels la restauration collective ne rouvrira pas avant plusieurs semaines.

**FEETS-FO** s'interroge également sur l'existence d'un éventuel cadrage au niveau national ou s'il reviendra à chaque service de s'organiser en fonction de ses possibilités. Que deviendront les forfaits repas qui étaient en place sur les sites dépourvus de restauration collective ?

**FEETS-FO** souhaite enfin savoir ce qui est prévu en matière de restauration pour les agents en télétravail bénéficiant habituellement d'un forfait repas ou d'une solution de restauration collective.

**USAC-CGT** demande que la DGAC fournisse des moyens de protection sanitaire aux agents amenés à revenir au travail et utilisant les transports en commun.

**USAC-CGT** rappelle en outre qu'il est envisagé que la réouverture des écoles se fasse sur la base d'une rotation des élèves. Il sera donc nécessaire que l'organisation du travail permette aux agents concernés de garder leurs enfants lorsqu'ils ne seront pas à l'école.

Par ailleurs, les agents considérés comme fragiles qui ont été placés en arrêt maladie au début de la crise sanitaire doivent maintenant pouvoir bénéficier du télétravail ou à défaut être placés en ASA. **USAC-CGT** rejoint par ailleurs le SPAC-CFDT concernant la nécessité que les agents aujourd'hui en ASA faute d'avoir été dotés de matériel informatique adapté, en soient rapidement équipés.

**USAC-CGT** estime enfin que les missions et déplacements devraient rester suspendus jusqu'au 2 juin. Ils devraient ensuite être analysés au cas par cas, en fonction des priorités et des besoins.

**FEETS-FO** rappelle qu'un tableau concernant la situation administrative des agents est régulièrement communiqué aux représentants du personnel. La dernière version date de la fin du mois d'avril. Une colonne concernant les agents en réserve opérationnelle y a bien été ajoutée, conformément à ce qui avait été demandé en CT. Le total n'atteint néanmoins que 8 000 agents, ce qui atteste du fait qu'un certain nombre d'agents ne sont toujours pas pris en compte. Il est important que ce tableau corresponde à la situation réelle.

**Mme Dissler** rappelle que des efforts extrêmement importants ont été réalisés pour équiper le plus d'agents possible en matériel informatique nécessaire pour télétravailler. Le transfert d'un certain nombre d'ordinateurs fixes vers le domicile des agents a également été organisé tout au long du confinement. Il n'est pas question de mettre un terme à ce travail au motif que le confinement est achevé. Un certain nombre d'agents en ASA vont ainsi continuer à être autorisés à venir chercher leurs ordinateurs fixes pour être en mesure de télétravailler.

S'agissant de la transparence, les grands principes guidant la reprise de l'activité en présentiel viennent d'être présentés aux représentants du personnel, tandis que la déclinaison de ces principes au sein des différentes directions va leur être présentée dans quelques instants. Des échanges entre les agents en ASA et leur hiérarchie vont par ailleurs être organisés à compter du 11 mai, et notamment afin d'identifier les agents considérés comme fragiles et ceux qui rencontrent des problèmes de garde d'enfants. C'est en fonction de ces éléments qu'il sera décidé si les agents concernés doivent ou non rester en ASA.

**Mme Dissler** indique par ailleurs avoir bien pris note de la demande de la CFDT concernant le vote des PRA.. Dans tous les cas les projets de PRA de la DGAC et des différentes directions seront appliqués dès le 11 mai. Les enseignements nécessaires seront tirés en vue d'une adaptation de ces plans si nécessaire.

S'agissant de la restauration, le texte concernant les forfaits repas attribués aux agents contraints de travailler en présentiel sans solution de restauration collective continuera à s'appliquer après le 11 mai. Les modalités de reprise de la restauration collective seront quant à elles définies au niveau local.

Concernant la protection des agents, les commandes de masques grand public passées par la DGAC sont en cours de livraison. Elles ne seront peut-être pas toutes livrées avant le 11 mai, mais le stock de masques chirurgicaux est tel qu'il n'existe pas d'inquiétude sur ce point. Des masques grand public seront remis aux agents de la DGAC à leur arrivée sur site. Ces masques pourront notamment être utilisés dans les transports en commun. La question se pose donc uniquement pour le premier trajet des agents amenés à revenir sur site. Les agents pourront se procurer des masques au sein de certains commerces tels que les pharmacies ou les supermarchés. Des masques seront également mis à disposition par certaines communes, ainsi que dans les transports en commun.

Les réponses à apporter concernant la climatisation et la ventilation varient en fonction des sites, les systèmes de climatisation/ventilation n'étant pas tous les mêmes. Les chefs de service et le SNIA sont particulièrement attentifs sur ce sujet, qui sera traité dans le cadre des PRA locaux.

**Mme Dissler** indique par ailleurs que les chefs de service ont démontré qu'ils étaient en capacité d'apprécier le caractère nécessaire des déplacements et missions dans le cadre du confinement. Les déplacements autorisés au cours de cette période l'ont été en se posant la question de savoir s'ils étaient réellement utiles et nécessaires et si les agents concernés étaient bien conscients des règles à respecter. L'administration a toute confiance dans les chefs de service pour qu'ils continuent à apprécier la nécessité des déplacements de manière appropriée.

**M. Georges** précise que le nombre de missions et déplacements est aujourd'hui quasi nul. La reprise des missions à compter du 11 mai sera menée de manière extrêmement progressive. Il est probable que les missions incluant un déplacement d'une distance supérieure à 100 kilomètres devront être arbitrées au niveau national. L'idée n'est pas de revenir au mode de fonctionnement antérieur à la crise dès le 11 mai, et ce d'autant plus que la diminution du nombre de missions pourrait permettre de réaliser des économies de fonctionnement. Ce sujet fera l'objet d'un pilotage au niveau national.

**USAC-CGT** tient à saluer le travail accompli par l'administration en matière de préparation de la reprise de l'activité. Il est néanmoins regrettable que le document présenté ce jour ne fasse pas référence à la dimension humaine et à la reconnaissance des agents mises en avant par le Président de la République et la ministre des Transition écologique et solidaire. Cette dimension est pourtant tout à fait indispensable à la réussite de la reprise de l'activité.

**USAC-CGT** rappelle en outre que l'administration a opté pour des positions plutôt rigides sur un certain nombre de points, et notamment concernant l'application de l'ordonnance gouvernementale concernant les congés. **USAC-CGT** avait ainsi proposé une interprétation souple consistant à placer l'ensemble des agents en télétravail, mais l'administration a choisi d'agir différemment. Cette rigidité va conduire les membres de l'**USAC-CGT** à adopter une position rigide en retour. **USAC-CGT** demande ainsi que tous les agents reçoivent la notification officielle de leur positionnement et qu'il leur soit possible de le contester. Le placement en ASA est justifié par trois raisons que sont la nécessité de garde d'enfants, la vulnérabilité des agents concernés ou l'absence de matériel informatique adapté. Or, la garde d'enfants et la vulnérabilité ne sont pas forcément incompatibles avec le télétravail, tandis que l'absence de matériel informatique est de la seule responsabilité de la DGAC. Les agents en ASA qui le souhaitent doivent donc pouvoir être en mesure de demander leur placement en télétravail, placement qui devra bien entendu être rétroactif à la date du début du confinement.

**SPAC-CFDT** souhaite savoir si les chiffres présentés dans le tableau communiqué aux représentants du personnel tiennent compte de l'ensemble des agents qui ont travaillé au cours de la journée concernée ou uniquement ceux présents au moment où le recensement a été fait.

**Le Président** concède qu'il aurait été plus simple de placer l'ensemble des agents en télétravail. Cela aurait néanmoins constitué un contournement délibéré de la loi, contournement d'autant plus inacceptable qu'il aurait été le fait d'une administration. **Le Président** n'est néanmoins pas opposé à la réalisation d'un recensement de la situation de l'ensemble des agents et des raisons expliquant le placement en ASA des agents concernés par ce statut. Les erreurs qui pourraient éventuellement être constatées dans le cadre de ce recensement seraient alors corrigées.

**Le Président** tient en outre à rappeler que la DGAC a fait tout ce qui était en son possible pour que les agents disposent des moyens nécessaires pour télétravailler, y compris en permettant à certains agents de récupérer leurs ordinateurs fixes. Il considère que la DGAC a fait le maximum, dans un cadre réglementaire imposé, avec bienveillance.

**M. Bruneau** précise que tous les agents qui ont travaillé au cours de la journée sont comptabilisés dans le tableau communiqué aux représentants du personnel.

**USAC-CGT** indique qu'il n'a jamais été dans son intention de demander à l'administration de se placer dans l'illégalité. Il convient néanmoins de rappeler que l'ordonnance fait référence au « télétravail ou assimilé », notion dont la définition reste à construire. La motion proposée par **USAC-CGT** et **FEETS-FO** lors de la dernière réunion demandait bien le placement de l'ensemble

des agents en télétravail ou assimilé. Cette interprétation souple de l'ordonnance aurait permis d'éviter que des agents ne se trouvent privés de congés payés du fait de leur placement en ASA tout en respectant la loi.

## Point n° 2 : Déclinaison par directions

### ○ DTA

**Mme Desjardins** rappelle tout d'abord que près de 90 % des agents de la DTA ont pu poursuivre leur activité en télétravail durant la période de confinement, et notamment grâce au matériel informatique mis à disposition par la DGAC. Il en a été de même pour les agents du STAC.

Seuls les agents placés en ASA seront amenés à revenir sur site dans le cadre de la première phase du déconfinement (fin mai/début juin), soit moins d'une vingtaine d'agents. Des échanges ont d'ores et déjà été engagés avec ces derniers dans l'objectif d'organiser leur retour. Les agents en télétravail pourront également revenir sur site de manière extrêmement ponctuelle en cas de nécessité d'accès à une documentation ou à une application particulière. L'encadrement sera dimensionné en fonction de l'effectif présent. Au global, moins de quarante agents devraient être présents sur une journée, soit moins de 20 % des effectifs de la DTA.

Une réflexion est en cours concernant la possibilité de permettre aux agents de travailler sur des horaires décalés afin d'éviter qu'ils n'aient à emprunter les transports en commun en heure de pointe. L'organisation du travail sera par ailleurs fondée sur l'alternance de la présence des agents sur les cinq jours de la semaine afin que les agents amenés à se rendre sur site ne soient pas les mêmes tous les jours.

**SPAC-CFDT** souhaite savoir si le nombre total d'agents de la DTA qui seront amenés à travailler sur site dans les prochaines semaines a été estimé.

**Mme Desjardins** indique qu'il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Une réflexion sera menée avec les agents en ASA qui reviendront sur site à compter du 11 mai afin de déterminer si leur présence est nécessaire sur les cinq jours de la semaine ou si une partie de leur activité peut être réalisée à distance. Cette réflexion a déjà été entamée avec quelques agents. Tout ce qui pourra être fait à distance sans entraver la qualité du travail continuera à être réalisé en télétravail.

### ○ DSNA

**M. Georges** indique que la DSNA n'a pas stoppé ses activités durant la période de confinement, y compris les activités opérationnelles et techniques réalisées sur site. L'activité de la DSNA va être extrêmement intense au cours des semaines à venir, et notamment en raison de la nécessité d'anticiper la reprise du transport aérien et de l'aviation légère.

La reprise de l'activité sur site dans des proportions plus importantes interviendra dès le début de la semaine prochaine et sera menée de manière progressive. Cette reprise va mener à la mise en place de mesures de protection sanitaire plus importantes que celles contenues dans le PCA.

Le PRA de la DSNA a vocation à être adapté en fonction de l'évolution de la situation. Il sera décliné de manière locale en fonction des activités et de la situation géographique des différents sites dans le cadre de PRA locaux. Les différentes déclinaisons locales seront réalisées dans le cadre d'une coordination nationale.

Seul le site de Farman ne fera pas l'objet d'un PRA spécifique à la DSNA, les mesures envisagées étant relativement similaires à celles prévues par la DTA. Un maximum de 15 % à 20 % des effectifs de la DSNA sera présent sur le site dans les prochaines semaines.

Au-delà de la reprise de l'activité, un travail important va devoir être mené par la DSNA pour préparer l'avenir à court, moyen et long terme. Ce sujet sera évoqué avec les représentants du personnel dans le cadre d'une réunion du CT de la DSNA prévue le 14 mai prochain.

**M. Bruneau** rappelle que les lignes directrices du PRA de la DSNA ont déjà été présentées dans le cadre de la dernière réunion du CT-R. Ce PRA présente un caractère flexible et évolutif, et

notamment afin qu'il puisse être adapté à la reprise du trafic et à l'évolution du contexte sanitaire. Ce qui sera mis en place à court terme devra préfigurer ce qui sera décidé à moyen terme en mettant en place par exemple des barrières sanitaires qui pourront être maintenues sur la durée afin que les agents puissent se les approprier.

La période allant du 11 mai au 2 juin constituera une première phase pouvant être considérée comme une phase de transition, tandis que la deuxième phase (du 2 juin à la fin du mois d'août) visera plutôt à s'inscrire dans la durée via une augmentation progressive du présentiel.

Le PRA de la DSNA a vocation à être décliné au niveau local par les différentes entités. Il convient en outre de rappeler que le PRA fait l'objet d'une coordination entre la DO, la DTI et les centres ainsi que d'un dialogue social organisé au niveau local depuis plusieurs semaines.

Le télétravail restera la règle dès lors qu'il est compatible avec les tâches à réaliser telles que décrites dans le PRA. Il est néanmoins prévu un renforcement progressif du présentiel, qui pourra être adapté au niveau local en fonction des contraintes exogènes et de la nature des tâches à réaliser.

La dimension humaine est par ailleurs extrêmement présente dans le PRA de la DSNA. Ce plan prévoit ainsi le retour des télétravailleurs en difficulté, qui ont pu être identifiés grâce aux contacts réguliers entre la hiérarchie et les agents. La dimension humaine est effectivement un élément extrêmement important pour que les agents aient confiance et que le retour sur site puisse se faire dans de bonnes conditions.

Le PRA de la DSNA prévoit le retour en présentiel des agents en ASA et des télétravailleurs en difficulté. L'encadrement sera dimensionné en fonction de l'effectif présent. Ce retour en présentiel sera réalisé dans le cadre d'un objectif de limitation du nombre d'agents présents.

Le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble des activités ou déplacements réalisés dans les zones communes ou partagées listées au niveau local dans les PRA locaux des entités. La DSNA veillera notamment à ce que le port du masque soit obligatoire au sein des salles de contrôle, de supervision et de simulation. Des barrières sanitaires supplémentaires (vitres en plexiglas notamment) pourraient également être ajoutées au sein de certains locaux tels que les salles de simulation. En revanche, le caractère obligatoire du port du masque au sein des espaces communs tels que les salles de réunion ou les cafétérias sera déterminé au niveau local, en coordination avec les autres entités de la DGAC concernées le cas échéant.

Toutes les mesures contenues dans le PRA viennent en complément des mesures déjà mises en place dans le cadre du PCA (parcours du contrôleur, nettoyage régulier des locaux...).

Le PRA de la DSNA comporte deux volets principaux portant respectivement sur les activités opérationnelles (contrôle, information de vol, alerte, information aéronautique) et les activités techniques (DO, DTI, SDPS).

S'agissant des activités opérationnelles, l'objectif est d'adapter les dispositifs RH à la demande et d'adapter les mesures sanitaires aux dispositifs RH. Le trafic commercial sera ainsi très faible, voire inexistant, au mois de mai, tandis qu'une reprise extrêmement partielle de l'ordre de 10 à 20 % est attendue pour le mois de juin. La reprise pourrait atteindre 40 à 50 % au cours des mois d'été. Les ressources doivent être adaptées en fonction du rythme de cette reprise. Une attention particulière sera portée à l'aviation générale, qui risque de reprendre plus rapidement que l'aviation commerciale. La DSNA fera ainsi en sorte d'être prête dès le lundi 11 mai, dans le cadre du respect des règles sanitaires. Il n'en reste pas moins que la reprise sera tout de même accompagnée de manière progressive, et notamment s'agissant des entraînements sur position. Tous les sujets relatifs à la reprise de l'aviation générale font l'objet d'une coordination nationale et de concertations locales dans le cadre de CDM locaux, sous l'égide du national et en coordination avec les DSAC-IR, les exploitants, les écoles de pilotage et les aéro-clubs.

S'agissant des activités techniques, la maintenance opérationnelle sera poursuivie dans le cadre d'un dispositif analogue à celui qui était prévu dans le cadre du PCA. Le MCO critique sera également poursuivi. Il sera en outre nécessaire de relancer le MCO pour la maîtrise des systèmes et infrastructures, et notamment le MCO réglementaire. Les opérations techniques évolutives devront également être relancées. Les opérations seront planifiées au niveau national et au niveau

local, en coordination avec les industriels. La planification portera sur une période de quatre à cinq mois afin que la charge puisse être lissée et organisée au mieux. Il convient en outre de rappeler que l'objectif n'est pas de résorber l'ensemble du retard accumulé durant la période de confinement.

Enfin, le PRA de la DSNA porte également sur la reprise d'un certain nombre d'activités en interne que sont la formation, l'analyse des événements et le support.

S'agissant de la formation, il est tout d'abord prévu de relancer les simulateurs dans l'objectif de renouer avec la pleine capacité d'ici au 2 juin. Un certain nombre de mesures sanitaires adaptées seront mises en place afin que la reprise de cette activité puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. L'instruction sur position reprendra également dès le 11 mai. La reprise de la formation initiale constitue ainsi un enjeu essentiel, et notamment pour les personnes dont la formation était déjà bien avancée. Il est enfin prévu de relancer la transformation 4-Flight et de poursuivre les autres formations (sans mission).

Concernant l'analyse des événements, pour laquelle un mode de fonctionnement dégradé avait été mis en place durant la période de confinement, le PRA prévoit la relance du traitement des événements de sécurité exploitation et de sécurité technique, des événements environnementaux et des événements SSI. La relance de ces différents traitements sera néanmoins menée de manière progressive d'ici à la fin de l'été.

L'implication remarquable de tous les services support au cours de la période de confinement sera poursuivie après le 11 mai, et notamment sur le plan informatique.

Les missions resteront enfin limitées aux visites à norme et aux opérations techniques.

**FEETS-FO** constate que la forte implication des services informatiques dans le cadre de la période actuelle et à venir a été soulignée dans l'ensemble des présentations réalisées jusqu'à présent. Sachant que certains de ces services se trouvent en situation de sous-effectif chronique et que la campagne AVE doit s'ouvrir dans les prochaines semaines, se pose la question de savoir quelle est la position de la DGAC en matière de renforcement des effectifs informatiques au sein de l'ensemble des services.

**USAC-CGT** s'associe aux propos qui viennent d'être tenus par FEETS-FO. La forte implication des services support au cours de la période de confinement ne se limite d'ailleurs pas aux services informatiques. D'autres fonctions support telles que la logistique ont ainsi également été sollicitées de manière très importante.

**USAC-CGT** souligne par ailleurs qu'il serait souhaitable qu'il soit clairement indiqué dans le PRA de la DSNA que l'objectif n'est pas de rattraper le retard accumulé au cours de la période de confinement. Certains chefs de service pourraient ainsi être tentés de rattraper ce retard, ce qui engendrerait une charge de travail extrêmement forte pour les agents. Il sera également nécessaire de mener une réflexion concernant la priorisation des différents sujets à traiter dans le cadre de la reprise afin d'éviter que la charge de travail ne soit trop importante.

**USAC-CGT** souhaite en outre obtenir confirmation du fait que la relance de la transformation 4-Flight à Reims et à Aix-en-Provence va être une des priorités de la DSNA.

**USAC-CGT** souhaite enfin savoir comment la DSNA compte s'y prendre pour que la distance physique d'un mètre soit respectée dans le cadre de l'instruction sur position.

**UNSA-Aviation civile** constate que la DSNA compte s'appuyer très fortement sur les simulateurs pour la reprise de la formation continue, du maintien des compétences et de la formation initiale. Or il convient de rappeler que ces activités ne peuvent intégralement se reposer sur les simulateurs. Se pose en outre la question de la disponibilité des pilotes écho radar pour assurer un fonctionnement soutenu des simulateurs dès le 11 mai. Se pose enfin la question de savoir ce qui est prévu pour les centres non équipés de simulateurs dits réalistes.

**UNSA-Aviation civile** souhaite enfin être informée plus avant concernant l'impact du confinement sur le calendrier du déploiement de 4-Flight ainsi que sur la reprise des visites à normes pour les

contrôleurs, les prolongations accordées pour une durée de trois mois devant s'achever prochainement.

**SNCTA** remercie l'administration pour l'organisation rapide de la réunion de ce jour, qui était très attendue par les agents des centres opérationnels.

**SNCTA** se félicite de la volonté de la DSNA d'adapter le nombre d'agents présents à l'évolution du trafic et des missions de la DSNA. Cette adaptation était nécessaire dans le cadre du confinement et le restera dans le cadre de la reprise du trafic, que le **SNCTA** espère le plus rapide possible.

**SNCTA** souligne par ailleurs être assez optimiste concernant la capacité de la DSNA et de ses agents à répondre aux enjeux existants en matière de reprise de la formation, et ce tant concernant la formation initiale et continue que la transformation 4-Flight. La reprise de la formation nécessitera certes quelques adaptations, mais la DSNA sera en mesure de les absorber.

**SNCTA** tient enfin à formuler une alerte concernant le recours à certains types de personnels, et notamment les stagiaires, pour réaliser les vacations de pilote écho radar (PER).

**M. Bruneau** confirme que l'objectif n'est pas de rattraper le retard accumulé durant le confinement. À titre d'exemple, les opérations relativement lourdes que sont les mises à jour des versions actuelles du STIP ou du STPV ont été reportées en septembre. Ce report s'explique par la volonté de la DSNA de lisser la charge de travail afin qu'elle soit compatible avec les ressources disponibles. Le travail de priorisation demandé par **USAC-CGT** a déjà débuté et sera présenté plus en détail dans le cadre du CT de la DSNA du 14 mai prochain. L'impact du confinement sur le programme 4-Flight sera également évoqué dans ce cadre. Un travail est d'ores et déjà en cours sur le site de Reims concernant les mesures sanitaires à mettre en œuvre pour permettre une reprise du programme dans de bonnes conditions, et notamment en matière de respect de la distanciation physique au sein des simulateurs. Des vitres en plexiglas sont ainsi en cours d'installation sur le site. Il n'est en outre pas exclu que le port de visières de protection soit imposé en plus du port du masque.

Concernant les simulateurs, des échanges sont en cours avec les différents prestataires au sujet de la disponibilité des pilotes écho radar. Il sera en outre nécessaire de veiller à la cohérence entre les mesures sanitaires prévues dans les plans de prévention des entreprises extérieures et celles prévues dans le PRA de la DSNA. La question de la ressource est également prise en compte dans le cadre de la réflexion relative au retour des PER dans les salles de simulation. L'importance de la place qu'occuperont les simulateurs dans le cadre de la reprise de la formation est liée au fait que le trafic restera extrêmement faible au cours de l'été à venir.

Enfin, un appel à candidatures est en cours au sein de l'ensemble des centres pour le passage des visites à norme. Les visites vont être organisées à compter de la mi-mai, de manière étalée dans le temps.

**M. Georges** précise qu'il existe des retards qui ne pourront être rattrapés, ou que la DSNA ne souhaite pas rattraper. Il est en revanche important de ne pas continuer à accumuler du retard, raison pour laquelle un certain nombre d'activités doivent être reprises. Par ailleurs, le fait que l'activité reste relativement faible au cours des mois à venir permettra de replanifier plus facilement un certain nombre d'opérations retardées. S'agissant plus particulièrement du programme 4-Flight, des discussions sont en cours avec l'industriel concerné, qui n'était déjà pas en avance en amont du confinement, afin d'éviter une accumulation des retards. La date initiale de novembre 2020 pour Reims n'est plus tenable aujourd'hui, mais l'objectif reste de minimiser le retard.

La question des visites à norme est une question extrêmement importante. Un retard important avait été accumulé dans certains centres il y a une vingtaine d'années, retard qui avait été extrêmement long à rattraper. La réalisation des visites à norme ne dépend pas uniquement de la DSNA, mais également du plan de charge des médecins. L'objectif est donc que les visites soient étalées dans le temps et concentrées dans l'espace afin d'éviter d'imposer de trop nombreux déplacements aux médecins. La question de la programmation des visites constituera ainsi un enjeu stratégique afin d'éviter de se trouver dans une situation inextricable.

**SPAC-CFDT** souligne que la perspective de la reprise de l'aviation générale est à l'origine d'une inquiétude importante chez les agents concernés. Les aéro-clubs semblent ainsi être dans les

starting-blocks, et de nombreux agents craignent que la reprise ne soit massive, et donc difficile à gérer. Il semble indispensable que les quelques jours restants avant le 11 mai soient mis à profit pour qu'une coordination avec les agents directement concernés puisse s'opérer.

**SPAC-CFDT** souhaite en outre s'assurer que la réalisation des opérations de contrôle est compatible avec le port du masque en matière de qualité sonore.

**SPAC-CFDT** souligne enfin qu'il est important que les équipes locales soient dotées des moyens nécessaires pour réguler la montée en charge, qui risquerait de compromettre la reprise si elle était trop rapide.

**Le Président** indique qu'il est important que la DGAC ne constitue pas un frein à la reprise, et ce d'autant plus qu'elle a été fortement soutenue par le Gouvernement et le Parlement. Il sera évidemment nécessaire de réguler l'activité si cette dernière s'avère être déraisonnable, comme cela est d'ailleurs fait habituellement, mais il convient de veiller à ne pas donner le sentiment que la DGAC freine le redémarrage de l'activité, qui est une question de survie pour un certain nombre d'entreprises.

**FEETS-FO** rappelle que la reprise du trafic de l'aviation légère présente la particularité d'être difficile à anticiper. Il sera donc nécessaire que les PRA soient relativement flexibles concernant l'aviation générale, et notamment en matière de possibilité de modifier les armements et l'organisation des tours de service, afin que les contrôleurs présents ne soient pas mis en difficulté dans le cas où le trafic serait finalement plus intense que prévu.

**M. Bruneau** le confirme. Il précise en outre que les tests réalisés attestent du fait que les opérations de contrôle sont compatibles avec le port de masques chirurgicaux et des masques en tissu commandés par la DGAC. La différence entre les deux types de masques est plutôt une question de confort. Les stocks sont tels que les contrôleurs pourront choisir le type de masques qu'ils souhaitent porter.

S'agissant de la prochaine campagne de mobilité, **Mme Dissler** indique qu'il n'est pas prévu de réduire les mobilités internes à la DGAC. Les possibilités de recrutements externes resteront à l'inverse limitées par les contraintes habituelles. L'objectif de recruter la quatrième promotion d'ICNA subsiste en dépit des difficultés qui risquent de se poser, et notamment pour l'ENAC.

- **DSAC**

**M. Cipriani** indique que la reprise de l'activité au sein de la DSAC s'inscrira pleinement dans les lignes directrices et les principes généraux édictés par la DGAC. Le taux de télétravail est aujourd'hui de 85 %. Il restera globalement à un niveau similaire au cours des jours à venir. Seuls les agents en ASA et les agents qui rencontrent des difficultés dans le cadre du télétravail seront amenés à revenir sur site à compter du 11 mai. Un certain nombre d'encadrants seront également amenés à revenir sur site, probablement de manière partielle dans un premier temps, afin d'encadrer les quelques agents qui travailleront en présentiel. Au global, une trentaine d'agents de la DSAC sont susceptibles de revenir sur le site de Farman à compter du 11 mai.

La DSAC appliquera les mesures générales présentées en début de réunion, à l'élaboration desquelles elle a fortement contribué. Un certain nombre de mesures spécifiques seront également mises en œuvre en lien avec les missions particulières de la DSAC.

Tous les audits, missions et inspections de surveillance sur site sont suspendus depuis le début du mois de mars, à l'exception de ceux nécessités par un impératif de sécurité. Ce mode de fonctionnement sera maintenu après le 11 mai. Un travail est en cours quant à la manière d'assurer la poursuite des activités de surveillance dans de telles conditions, ce qui implique notamment la surveillance des dispositifs dérogatoires mis en place dans le cadre de la crise, la surveillance des opérateurs à distance, notamment via des revues documentaires, l'organisation de réunions avec les entités techniques des opérateurs surveillés ou encore la reprogrammation ou l'annulation d'un certain nombre d'éléments du plan de surveillance 2020.

Un travail va également devoir être mené par la DSAC concernant l'accompagnement de la reprise du trafic aérien commercial, et notamment en matière de communication et de remise en état de marche des infrastructures.

Un travail d'identification des risques particuliers pour les différents types d'opérateurs est également en cours dans la perspective de la publication d'un certain nombre de guides et de fiches.

Les activités spécifiques de la DSAC repartiront dans un mode plus conventionnel lorsque la reprise de l'activité aura réellement pris corps. Un travail est actuellement mené dans l'objectif de définir les conditions de réalisation de ces différentes activités telles que celles de contrôleur technique d'exploitation (CTE), de pilote inspecteur et pilote simulateur, d'inspecteur de surveillance, d'organisation des examens ou encore d'accueil du public. Des fiches métiers sont en cours de rédaction afin de décrire les conditions pratiques de ces interventions. Ces fiches métiers seront disponibles dans les jours à venir.

Les différents sujets évoqués ce jour seront approfondis dans le cadre d'une réunion avec les organisations syndicales qui doit se tenir dès demain.

- **SG**

**Mme Dissler** indique que le nombre d'agents en ASA au sein du SG a fortement diminué depuis le 16 mars, et notamment grâce au transfert d'un certain nombre d'ordinateurs fixes au domicile des agents. Ces transferts se poursuivront après le 11 mai.

Il est néanmoins prévu qu'un certain nombre d'agents en ASA reviennent en présentiel à compter du 11 mai, et notamment les agents de LOGIS, en lien avec une plus grande occupation du bâtiment Farman, ainsi que les agents travaillant sur des opérations nécessitant la manipulation de pièces justificatives papier, et notamment pour la paye et les pensions. Les agents des autres entités du SG que sont SDF, SDJ, MC2 et SDP (à l'exception des agents travaillant sur la paye) seront maintenus en télétravail. Certains de ces agents seront néanmoins autorisés à revenir sur site de manière ponctuelle pour la réalisation de certaines activités spécifiques telles que la manipulation de tableaux nécessitant un écran de grande taille. Les agents revenant au travail en présentiel seront accompagnés par un encadrement de proximité adapté, et les horaires seront aménagés pour tenir compte de la problématique des transports publics. Au global, une cinquantaine d'agents du SG devraient être concernés par le retour au travail en présentiel au cours de la semaine prochaine.

Le SGTA appliquera quant à lui les principes généraux qui ont été présentés en début de réunion.

- **DSI**

**M. Allain** indique que la DSI s'inscrit pleinement dans les règles générales édictées par la DGAC. La plupart des agents de la DSI seront ainsi maintenus en télétravail, l'essentiel des activités de la DSI le permettant et le fonctionnement à distance étant nominal. Seuls les agents aujourd'hui en ASA seront amenés à revenir sur site, sauf en cas d'impossibilité liée à la garde d'enfants ou à une situation de fragilité. Des retours sur site partiels ou très ponctuels seront également envisagés si l'activité le requiert (support de proximité, logistique, test avant mise en production...).

- **SNIA**

**M. Laslaz** indique que le SNIA s'inscrit également pleinement dans les règles édictées par la DGAC. Pour rappel, le SNIA réalise des activités d'ingénierie experte et opérationnelle dans le domaine du BTP. La mise en place du confinement ayant conduit à l'ajournement d'un certain nombre de projets, il est aujourd'hui nécessaire de travailler à la relance des chantiers. La reprise est déjà bien entamée dans le secteur du BTP, et notamment depuis la parution d'un guide des bonnes pratiques en date du 20 avril dernier.

Un travail d'identification par contacts individuels des agents du SNIA susceptibles de revenir sur site le 11 mai est en cours. 80 % des agents du SNIA ont été en télétravail durant la période de confinement. Jusqu'à 20 % des agents pourraient revenir travailler sur site à compter du 11 mai. Le nécessaire sera fait pour que les bureaux et véhicules soient en état pour accueillir les agents amenés à revenir sur site, et notamment en matière de propreté.

Ces différents sujets seront évoqués plus en détail dans le cadre d'une réunion de CHSCT prévue demain. Pour rappel, un point avec les représentants du personnel au CT et au CHSCT a été organisé chaque semaine durant la période de confinement.

- **ENAC**

**M. Cazalis** indique que les différents sujets qui vont être évoqués dans le cadre de sa présentation seront abordés plus en détail dans le cadre d'une réunion du CHSCT de l'ENAC qui se tiendra cet après-midi.

Le PRA de l'ENAC repose en premier lieu sur un plan de maîtrise sanitaire propre à l'ENAC définissant les grands principes et mesures sanitaires à mettre en œuvre. Ce document reprend les mesures générales présentées en début de réunion en les adaptant aux différentes activités spécifiques de l'ENAC telles que l'enseignement ou encore la gestion des résidences étudiantes. Ce plan de maîtrise sanitaire a été élaboré par des groupes de travail dédiés et a fait l'objet d'échanges avec les représentants du personnel locaux.

Le PRA de l'ENAC définit les modalités de reprise progressive des activités en présentiel et leur articulation avec celles réalisées à distance. Ce PRA est articulé en trois phases.

La première phase couvre la période comprise entre le 11 mai et le 1<sup>er</sup> juin. Il s'agira d'une phase de préparation matérielle et logistique et de planification de la reprise. Cette phase portera également sur la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire et sur l'organisation des concours.

La deuxième phase couvre la période comprise entre le début du mois de juin et la rentrée scolaire 2020/2021. Elle donnera lieu à la reprise de certains cours ou de formations pratiques en présentiel dans le cadre d'une montée en charge progressive. Elle portera également sur la réalisation des concours 2020 et la préparation de la troisième phase. Le travail à distance restera privilégié au cours de cette deuxième phase.

La troisième phase couvre la période consécutive à la rentrée scolaire 2020/2021. Elle donnera lieu à la reprise de toutes les formations et de la majorité des activités en présentiel sous réserve des consignes sanitaires. Quelques activités continueront à être réalisées à distance.

**SPAC-CFDT** souhaite que le dialogue avec les agents concernant les mesures qui vont être mises en place pour encadrer la reprise des activités spécifiques de l'ENAC, et notamment la formation continue, soit le plus intense et le plus précis possible. Il est important que le dialogue soit organisé au plus près du terrain et des lieux de travail, en lien avec les agents concernés et en s'appuyant sur des analyses incontestables via le recours à des sachants.

**M. Cazalis** confirme que tel est bien l'état d'esprit dans lequel travaille l'ENAC. Le plan de maîtrise sanitaire a ainsi fait l'objet de plusieurs groupes thématiques et d'échanges avec les représentants du personnel afin que les mesures soient aussi pertinentes et partagées que possible. Les mesures sanitaires ont par ailleurs été travaillées en lien avec un certain nombre de spécialistes, et notamment des spécialistes issus des services médicaux.

<b>Point n° 3 : Questions diverses</b>
--

- **FEETS-FO** :

- 1) Application ordonnance congés du 15 avril :**

- **cas des agents en réserve opérationnelle**

- **conséquences de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.**

**Mme Dissler** indique qu'une réponse écrite a été apportée à la question concernant le cas des agents en réserve opérationnelle dans le document communiqué aux membres du CT-R en amont de la réunion.

**SPAC-CFDT** signale que la question de la proratisation semble ne pas être prise en compte au sein d'un certain nombre de services, au sein desquels la règle est appliquée de manière systématique.

**Mme Dissler** confirme que le principe général de la proratisation tel que présenté dans le cadre de la dernière réunion du CT-R doit être appliqué au sein de l'ensemble des services.

S'agissant de la seconde partie de la question posée par FEETS-FO, le texte de l'ordonnance indiquait que la date limite était fixée à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou à la reprise des fonctions dans des conditions normales si antérieure. Initialement fixée au 23 mai, la date de fin de l'état d'urgence va effectivement être amenée à évoluer. Il a néanmoins été indiqué par la ministre en CTM que la reprise des fonctions en conditions normales n'interviendrait pas avant la fin de l'état d'urgence, y compris en cas de prolongation.

**USAC-CGT** indique que la réponse écrite de l'administration concernant les agents placés en réserve opérationnelle concerne uniquement les ICNA et les TSEEAC. Or il semblerait que des IESSA soient également placés en réserve opérationnelle au sein de certains services. Se pose la question de savoir si ces derniers sont également concernés par la réponse de l'administration.

**USAC-CGT** estime en outre que certains agents en ASA pourraient entrer dans le cadre posé par la réponse de l'administration, et ainsi se voir appliquer un forfait en lieu et place de l'application stricte de l'ordonnance et de la note associée.

**USAC-CGT** indique enfin que la ministre a signifié en CTM que la fin de la période de référence pour la prise des congés dans le cadre de l'ordonnance serait repoussée jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, qui pourrait être fixée au 24 juillet. Dès lors, **USAC-CGT** souhaite s'assurer que les personnels en cycle 4 et 5 bénéficiant de RTT n'aurent pas à poser des jours de congé supplémentaires s'ils restent en ASA.

**UNSA-Aviation civile** souhaite savoir quelle va être la conséquence de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour les agents en télétravail à qui il a été demandé de prendre cinq jours de congé avant le 24 mai.

**SPAC-CFDT** confirme que des règles claires doivent être définies sur ce sujet. En l'absence de telles règles, le traitement des agents varie fortement en fonction des services. Ces différences de traitement risquent d'engendrer des tensions importantes si elles perdurent. L'échéance du 24 mai devrait logiquement être reportée au 24 juillet pour l'ensemble des agents, quitte à faire marche arrière si cela apparaît finalement nécessaire. Les propos tenus par la ministre en CTM doivent être respectés.

**FEETS-FO** confirme qu'il est nécessaire que les agents fassent l'objet d'un traitement équitable si jamais la période de référence venait à être élargie. Ces propos concernent tout particulièrement les agents en télétravail à qui la pose de cinq jours de congé a d'ores et déjà été imposée.

**UNSA-Aviation civile** confirme qu'il conviendrait de faire marche arrière pour les agents en télétravail à qui la pose de congés a déjà été imposée.

**Mme Dissler** entend les remarques des représentants du personnel. Il n'en reste pas moins que la prolongation de l'état d'urgence sanitaire n'a pas encore été votée officiellement, et qu'il est donc difficile de se prononcer sur le sujet de manière définitive. Il est néanmoins clair que les propos tenus par la ministre en CTM seront suivis par la DGAC si l'état d'urgence est effectivement prolongé jusqu'au 23 juin et si ces propos sont compatibles avec les textes.

S'agissant par ailleurs des jours déjà posés, il n'est pas possible de faire marche arrière si les jours concernés ont déjà été pris.

## 2) Réunion du comité de suivi de la performance pour discuter des perspectives budgétaires 2020/2022

**Mme Dissler** indique avoir bien pris note de la demande formulée par les représentants du personnel lors de la dernière réunion. Une réunion du comité de suivi de la performance sera organisée dès que cela sera possible.

○ **UNSA-Aviation civile** :

- 1) **La mise en œuvre des PCA a conduit de nombreux organismes, pour éviter toute contamination croisée, à limiter l'accès à la fréquence aux seuls contrôleurs n'assurant aucune autre fonction par ailleurs, écartant ainsi de nombreux détachés, assistants de subdivision, chefs de salle de tour et adjoints.**

**Les services exploitation ont pris la mesure du problème et tentent d'adapter leur organisation pour leur permettre d'exercer. Néanmoins, les mesures sanitaires prises conduisent à ce que beaucoup ne soient pas en mesure de démontrer l'exercice de 200 h de contrôle, nécessaires pour ne pas être placés en incapacité temporaire pour raison de compétences, voire nécessaires à la prorogation de la mention d'unité dans le cas d'une date anniversaire triennale. La question dépasse la compétence du CT DSNA, dont les instances de dialogue social issues de ce CT et chargées des questions de formation n'ont pu apporter aucune réponse quant à un dispositif temporaire clair permettant de prendre en compte la période d'état d'urgence sanitaire.**

**Mme Dissler** rappelle qu'il existe un principe de séparation fonctionnelle au sein de la DGAC, principe en vertu duquel le DG n'a pas autorité sur le DSAC pour les questions de surveillance de la DSNA. La question posée par **UNSA-Aviation civile** n'a donc théoriquement pas à être abordée en CT-R. Une réponse pourra néanmoins exceptionnellement y être apportée par le DSNA.

**M. Georges** indique qu'il est nécessaire de maintenir l'entraînement des contrôleurs aériens et de renouer avec des conditions régulières en matière de requalification. Il sera néanmoins nécessaire de tenir compte des circonstances actuelles, y compris en envisageant des manières innovantes de maintenir les compétences. Si tel était le cas, ces manières innovantes seraient inscrites dans un plan de formation adapté soumis à l'autorité de la DSAC.

**M. Cipriani** précise que ce sujet doit faire l'objet d'échanges entre la Direction et les organisations syndicales de la DSNA. La DSAC pourra ensuite être formellement amenée à se prononcer sur une éventuelle demande de dispositif adapté ou dérogation soumise par la DSNA. Dans la pratique, l'élaboration de cet éventuel dispositif adapté fera bien entendu l'objet d'une interaction forte entre la DSNA et la DSAC.

Depuis le début de la crise, la DSAC a eu le souhait de déployer une approche pragmatique afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées sur le terrain. Cette approche pragmatique a notamment pris la forme de l'octroi d'une dérogation concernant les conditions de formation et l'extension de la validité des aptitudes médicales, qui pourront encore être renouvelées pour quatre mois supplémentaires si cela apparaît nécessaire. Cette approche pragmatique s'applique également au maintien de compétences, et notamment via l'octroi d'une souplesse importante concernant le taux d'utilisation des simulateurs. Ce pragmatisme continuera à s'appliquer après la date du 11 mai.

**UNSA-Aviation civile** indique que cette question a été posée en CT-R en raison du fait qu'aucune réponse n'y a été apportée dans le cadre du CT de la DSNA, et ce alors même que cette question majeure concerne de très nombreux agents issus de différentes directions. La problématique du maintien des compétences d'une partie de la population des contrôleurs qui a été volontairement tenue à l'écart de son activité habituelle pour des raisons sanitaires et une question essentielle. Des dispositifs dérogatoires ont effectivement été mis en place au début du confinement, mais la situation a depuis considérablement évolué et s'annonce durable. Compte tenu du nombre d'agents concernés, il est essentiel qu'une procédure générale élaborée par la DSNA et approuvée par la DSAC soit mise en place, et ce d'autant plus que le recours massif aux simulateurs tel qu'envisagé aujourd'hui risque de se heurter à la très forte utilisation de ces simulateurs par de nombreuses catégories d'agents.

**Le Président** confirme que cette question est tout à fait pertinente et légitime. Ce sujet n'a toutefois pas à être évoqué en CT-R, mais bien au sein de la DSNA. Il revient ainsi à la Direction de DSNA d'élaborer un plan d'actions en lien avec les organisations syndicales, plan d'actions qui sera ensuite soumis à l'avis de la DSAC.

**M. Georges** indique que le caractère incomplet des réponses apportées au sein du CT de la DSNA s'explique par le fait que le sujet est compliqué, et notamment en matière de disponibilité des simulateurs. Des solutions sont en cours d'élaboration.

**USAC-CGT** estime que la question des 200 heures de contrôle constitue une véritable bombe à retardement, et ce notamment en raison du fait que les simulateurs risquent effectivement d'être saturés au moment de la reprise de l'activité. Se pose également la question de la disponibilité des pilotes écho radar. La mise en place d'une task force conjointe DSNA/ENAC a été annoncée afin de pallier la saturation des simulateurs sur les sites, mais il convient de rappeler que l'ENAC va également faire face à une demande importante en matière d'usage de ses propres simulateurs dans le cadre de la reprise de l'activité. Des solutions vont devoir être trouvées rapidement. Il convient enfin de rappeler qu'un certain nombre de décisions relèvent du niveau européen, et notamment en matière de dérogation.

**M. Georges** confirme que la problématique de l'entraînement des contrôleurs aériens est un sujet compliqué, raison pour laquelle toutes les réponses demandées par les représentants du personnel ne sont pas encore disponibles. Des solutions sont en cours d'élaboration en lien avec la DSAC, avec l'ENAC et avec les représentants du personnel.

**SNCTA** considère également que le CT-R n'est pas le bon lieu pour cet échange. Il estime que la question principale n'est pas celle des 200 heures, mais bien celle du maintien des compétences des contrôleurs sur un plan plus général. L'octroi d'une dérogation à la règle des 200 heures constituerait ainsi une solution purement comptable. Il est au contraire nécessaire de définir des nouvelles modalités, pouvant passer par l'utilisation de simulateurs, à même d'assurer le maintien de compétences des contrôleurs.

- **USAC-CGT** :

- 1) **Dans le cadre de la reprise d'activité dans les services, l'USAC CGT demande la mutualisation à l'échelle régionale des stocks des moyens informatiques utiles au télétravail afin de faciliter la reprise du travail des agents placés en ASA ou pour ceux en télétravail utilisant leur matériel personnel.**

**Mme Dissler** indique ne pas être opposée à la mutualisation des moyens informatiques à l'échelle d'un site, tel que cela a d'ailleurs déjà été effectué sur le site de Farman. La mutualisation à l'échelle régionale semble néanmoins plus compliquée sur le plan pratique, et notamment en raison de l'interdiction des déplacements d'une distance supérieure à plus de 100 kilomètres.

**USAC-CGT** indique être bien consciente du fait que la mutualisation du matériel informatique à l'échelle régionale pourrait poser problème en cas de distance importante entre deux sites. Il reste néanmoins nécessaire que cette mutualisation puisse être organisée à l'échelle des sites importants, ce qui n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui.

- 2) **Les conséquences du report de la date de l'état d'urgence sanitaire au 24 juillet et plus particulièrement sur l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail et aux mesures concernant les congés et de la note DGAC du 24 avril 2020**

*Cette question a été traitée précédemment.*

**USAC-CGT** indique que l'état d'urgence pourrait être prolongé au-delà du 24 juillet et réitère sa demande concernant la notification de sa situation administrative à chaque agent.

**Mme Dissler** précise avoir bien pris note de cette demande.

- **SPAC-CFDT** :

- 1) **Les congés imposés aux personnels à la lumière des déclarations de la Ministre des transports en CT Ministériel**

*Cette question a été traitée précédemment.*

- 2) **Autour du Plan de Reprise d'Activité à la DGAC pour une nécessaire transparence des conditions de retour des agents en présentiel. Mise à disposition de matériels informatiques supplémentaires en direction de personnels classés en ASA par indisponibilité de matériel. Vote des PRA en Comités techniques Modification et publication des PCA**

*Cette question a été traitée précédemment.*

- 3) **Crise sanitaire, prémices à crise sociale emplois précaires à la DGAC et nécessaire solidarité**

**Mme Dissler** précise que les contrats courts pourront être renouvelés au-delà de la période de confinement si cela est réglementairement possible. Il sera en outre nécessaire de s'assurer que la DGAC sera en capacité d'assumer ces renouvellements sur le plan budgétaire.

**SPAC-CFDT** indique qu'elle souhaite que tous les agents soient traités de la même manière afin d'éviter que les plus précaires fassent les frais de la situation actuelle. **SPAC-CFDT** demande qu'un travail conjoint entre la Direction et les organisations syndicales soit mené rapidement sur le sujet.

**FEETS-FO** signale que les agents qui ont candidaté dans le cadre de la campagne de mobilité au fil de l'eau lancée en mars dernier souhaitent savoir quand une réponse leur sera apportée.

**Mme Tranchant** indique que les résultats devraient être communiqués en début de semaine prochaine.

*La séance est levée à 13 heures 15.*